



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

ROUGERIE 2 ET ROUGERIE 3

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

LE JARDIN DES OLIVIERS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

BERNARD OLIVIER

RCS / SIRET

7 9 1 9 9 0 0 4 7 0 0 0 2 3

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement. b)	Surface cadastrale du projet : 7.7hectares Surface du terrain d'assiette du projet après division : 2.02 hectares Emprise au sol du projet :
47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols. b) seuil spécifique guyane	déboisement prévu : 2.02 hectares

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à construire sur la commune de Macouria, 2 ensembles immobiliers. La Rougerie 2 comprend 17 maisons de ville; La Rougerie 3 comprend 19 villas. Chaque programme immobilier sera construit avec tous les équipements liés en termes de desserte d'énergie, assainissement et voies de circulation.

4.2 Objectifs du projet

Le projet se développe dans le prolongement du tissu pavillonnaire existant au Nord. La faible hauteur des bâtiments, garantie la bonne intégration urbaine et paysagère de ce nouveau quartier.

Les programmes répondent pleinement à la volonté, de création de pôles urbanisés, de Macouria eu égard aux communes avoisinantes. La croissance démographique, est accélérée depuis les années 1980. L'opération propose en cohérence avec l'économie locale, et le développement de propriété pour une clientèle familiale.

Le projet se caractérise par une adéquation avec le tissu urbain existant, par le prolongement et les facilités d'entretien (par la création de la route et d'un chemin) d u canal des eaux pluviales vers le fleuve, tout en bénéficiant de zone de verdure en périphérie Sud, non constructible offrant ainsi un écrin de verdure appréciable.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Planning prévisionnel rougerie 2

- Dépôt permis de construire octobre 2019
- Démarrage travaux (17 maisons)..... Après commercialisation
- Livraison..... non déterminé

Planning prévisionnel rougerie 3

- Dépôt permis de construire décembre 2019
- Démarrage travaux (19 villas)..... Après commercialisation
- Livraison..... non déterminé

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Ces lotissements pourront alors accueillir 36 logements au total.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Une demande de permis de construire,
Demande d'autorisation de travaux.
Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau (Rubrique 2.1.5.0)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
-Terrain d'assiette de(s) parcelles concernées par le projet	± 7.7 hectares
-déboisement prévu	2.02 hectares (après division de la parcelle)
-Surface de plancher	± 1,25 ha
-Emprise au sol	± 11 218 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

RUE DUN PETIT CAYENNE SECTEUR
BELLE HUMEUR COMMUNE DE
MACOURIA

Coordonnées géographiques¹

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b),
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de
l'annexe à l'article R. 122-2 du
code de l'environnement :

Point de départ :

Point d'arrivée :

Communes traversées :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

☐

Non

☒

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?**

Oui

☐

Non

☐

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRN, Zone réglementée du plan de prévention des risques naturels d'inondation de Macouria, 2002 situe des aléas inondations risque faible, zones à protéger et zone de précaution sur le terrain d'assiette mais le projet de construction ne figure pas dans la zone à protéger, ni dans la zone risque faible.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet sera raccordé au réseau AEP et n'entraînera pas de prélèvement d'eau dans le milieu naturel.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Les lotissements seront équipés d'un réseau de récupération et d'évacuation des eaux superficielles. Les eaux de ruissellement seront évacuées via un réseau enterré vers un fossé existant qui se rejette directement dans la rivière de Cayenne. L'impact sur les masses d'eau souterraines sera nul.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Les travaux de terrassement nécessiteront l'apport de matériaux de remblais. En effet dans le cadre des travaux de terrassement, le bilan Déblais/Remblais est déficitaire. Les matériaux de remblais qui seront amenés sur le site seront de type B5/B6. Ils auront pour but de mettre les plate-formes à la cote projet.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	La zone va être défrichée en continuité des habitations déjà existantes. cela va entraîner une destruction de la flore en place mais une grande bande de forêt est conservée sur la partie Sud pour permettre la jonction et le moins de nuisances possibles. à noter que le terrain d'assiette à une surface de plus de 7 ha mais que seuls 2 ha seront défrichés. De plus, la parcelle des lotissements Rougerie 2 et 3 est entourée au Nord par un lotissement existant, de même dans la limite Nord Est ainsi que en limite Ouest.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le projet se situe à proximité des aléas inondations risque faible, zones à protéger et zone de précaution mais le projet de construction se situe en dehors de la zone d'aléa faible. en revanche une partie du projet au sud se situe en partie en zone de précaution.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	La phase travaux engendrera des déplacements de camions pour l'amenée du matériel et des matériaux de construction. En exploitation, le projet implanté engendrera une augmentation de trafic sur les voiries locales et nouvelles.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☐	☐ ☒	Il y aura un éclairage le long des nouvelles voies de circulation et des logements
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le projet engendrera des rejets d'eaux de pluies qui seront canalisées avant rejet à l'exutoire. Le fossé servant d'exutoire se rejette ensuite directement dans la rivière de Cayenne. Les eaux usées seront traitées par des systèmes d'assainissement non collectif type Micro-station d'épuration. Chaque logement sera équipé de sa propre micro-station d'épuration.
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les eaux usées seront traitées par des systèmes d'assainissement non collectif type Micro-station d'épuration. Chaque logement sera équipé de sa propre micro-station d'épuration.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

**Patrimoine /
Cadre de vie
/ Population**

Est-il susceptible de
porter atteinte au
patrimoine
architectural,
culturel,
archéologique et
paysager ?

☐
☒

Engendre-t-il des
modifications sur les
activités humaines
(agriculture,
sylviculture,
urbanisme,
aménagements),
notamment l'usage
du sol?

☐
☒

Le projet reste dans l'exacte continuité de l'activité humaine de la zone. Il s'agit uniquement d'habitat.

Dans les intentions de la municipalité, la destination des espaces naturels aux abords de l'opération (au Sud du projet Rougerie 3) restera inchangée (terrains non artificialisés : réservoirs de biodiversité...).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Application de la RTAA DOM pour la conception des logements et NF Habitat des habitations.
- Prise en compte de l'environnement dans la conception urbaine (végétalisation des bordures de voiries, plantations, corridor végétale...)
- Un Canal pour recueillir les eaux pluviales des lotissements et les rediriger vers le fleuve

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire et du contexte dans lequel est prévue cette opération immobilière, il semble que le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale. En effet, le projet porte sur une emprise de 2 ha, il consiste à créer deux petits lotissements d'habitations individuelles dans la continuité d'un lotissement préexistant. Il se situe sur une parcelle constructible au regard du PLU de Macouria pour ce type de projet (AUd1), en dehors du PPRI de Macouria et de toute zone à protéger et enfin, on peut noter qu'il fait déjà l'objet d'un dossier de déclaration "loi sur l'eau" au titre de la rubrique 2.1.5.0. qui est en cours de réalisation et qui sera soumis à l'avis de l'unité police de l'eau de la DGTM.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à CAYENNE

le, 11/02/2020

Signature



LE JARDIN DES OLIVIERS
Immeuble JUMBO-CENTER
Z.I. Collery - 97300 CAYENNE
Tél.: 0594 28.24.24 - Fax: 0594 28.24.34
Siret : 791 999 947 99915 - APE : 6810 Z
i-dessus

